LES RECOMMANDATIONS POLITIQUES SOULIGNÉES PAR LA 11ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS

Le Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications (TCWG) a tenu avec succès sa 11ème réunion le 15 mars 2018 à Ankara en Turquie sur le thème « Gouvernance des corridors de transport dans les Etats membres de l'OCI : défis, cas et leçons politiques ». Au cours de la réunion, le TCWG a délibéré sur les recommandations politiques relatives à la gouvernance des corridors de transport. Les recommandations politiques ont été formulées en prenant en considération le rapport de recherche intitulé « Gouvernance des corridors de transport dans les Etats membres de l'OCI : défis, cas et leçons politiques » ainsi que les réponses des Etats membres aux questions politiques envoyées par le Bureau de Coordination du COMCEC. Les recommandations de politique sont les suivantes :

Recommandation de politique I : Développer/améliorer un cadre juridique, institutionnel et réglementaire permettant d'assurer une coordination et une coopération efficaces entre les pays concernés et d'atteindre les objectifs exigeant des réformes.

Raisonnement :

Un cadre juridique et institutionnel solide, définissant des objectifs et des plans communs, est une condition préalable à une coordination efficace entre les pays et à la mise en œuvre des objectifs de développement du corridor. Des objectifs ambitieux sans cadre juridique et institutionnel solide rendent difficile l'atteinte d'objectifs exigeant des réformes. Le cadre juridique est défini comme créant des incitations contraignantes ou non contraignantes pour atteindre les objectifs communs identifiés. Le processus de création d'une base juridique commence une fois que le consensus est atteint entre les différentes parties prenantes sur les objectifs et la gestion du corridor. Le cadre juridique couvre généralement la perspective stratégique globale du corridor à différents niveaux, les dispositions institutionnelles, les principes de travail et les questions de financement. Il peut également couvrir les sanctions en cas de non-conformité, les systèmes de priorisation ou les objectifs de durabilité. L'engagement et la volonté des membres d'atteindre un objectif commun s'expriment dans un cadre juridique et institutionnel. Ainsi, les réformes et les investissements nationaux sont plus efficaces lorsqu'ils sont envisagés d'un point de vue régional, idéalement coordonnés avec les pays voisins.

Recommandation de politique II : Création d'un secrétariat/ unité de coordination dédié au corridor pour faciliter la gouvernance des corridors en assurant une communication et une coordination permanentes entre les pays concernés.

Raisonnement :

La présence d'un secrétariat dédié est essentielle pour une gouvernance efficace des corridors. La fonction du secrétariat est de maintenir le dialogue entre tous les pays et les parties prenantes concernés. À cet égard, un secrétariat du corridor joue un rôle catalyseur dans l'amélioration de la gouvernance des corridors en préparant les réunions, en assurant la communication et la coordination entre les pays, en transformant les objectifs en actions et en collectant des fonds pour le développement du corridor. En outre, un secrétariat spécialisé est également essentiel pour formuler des stratégies à long terme, analyser les tendances et les pratiques actuelles, collecter des données et des statistiques, établir des indicateurs de performance et suivre leur mise en œuvre.

Recommandation de politique III : Promouvoir le développement de la gouvernance des corridors de transport de manière holistique, en combinant des mesures rigoureuses telles que l'infrastructure et des mesures non contraignantes telles que le soutien politique, la consultation des parties prenantes et le renforcement des capacités.

Raisonnement :

La gouvernance efficace des corridors est un facteur clé pour le développement réussi des corridors de transport transnationaux. La gouvernance des couloirs est un processus complexe impliquant divers aspects tels que les questions juridiques et institutionnelles, ainsi que de multiples parties prenantes, souvent originaires de différents pays. En outre, la gouvernance nécessite diverses mesures rigoureuses et souples qui sont interdépendantes et doivent être développées de manière harmonisée. Ces mesures sont ; l'infrastructure, le cadre juridique et institutionnel, les objectifs du corridor et le soutien politique, le suivi et la diffusion de la performance du corridor, la promotion du corridor et la consultation des parties prenantes, et le renforcement des capacités. Le développement de corridors de transport répond à de multiples objectifs, notamment la facilitation du commerce en facilitant l'accès aux marchés, l'intégration régionale, l'amélioration des perspectives de croissance, le renforcement de la coopération et de la collaboration entre les pays et les organismes publics et privés.

Recommandation de politique IV : Rechercher le soutien des organisations internationales concernées dans la poursuite de la gouvernance des corridors, en particulier dans la phase initiale du développement des corridors.

Raisonnement :

La gouvernance des corridors dépend d'une série de facteurs, tels que la maturité du corridor, la volonté politique et le soutien, la stabilité régionale, la présence d'une organisation internationale facilitant la gouvernance des corridors et la disponibilité des financements. A cet égard, les organisations internationales jouent un rôle décisif non seulement dans la mise en place d'un corridor mais aussi dans l'amélioration de la gouvernance des corridors. Les connaissances, l'accumulation, les ressources et le rôle des organisations internationales en tant que médiateurs indépendants sont précieux pour la recherche d'un consensus entre les pays concernés, en fournissant une structure, ainsi qu'un financement initial au début du processus. Avec le corridor Abidjan-Lagos (ALC), la Banque mondiale a joué un rôle clé dans le lancement du corridor. Pour l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est (SEETO) et notamment le corridor de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA), l'UE a joué un rôle de premier plan en réunissant les États membres, en négociant le cadre juridique, en organisant des sessions de formation. Pour le couloir central eurasiatique, l'UNESCAP joue un rôle similaire en publiant des documents stratégiques et des études de performance pour justifier la mise en place d'une institution de gouvernance au niveau du corridor. Les efforts initiaux des organisations internationales sont utiles pour convaincre les États membres des mérites du développement conjoint des corridors.

Instruments pour réaliser les recommandations de politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait élaborer de manière plus détaillée les domaines politiques susmentionnés.

Financement de Projet du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel d'offre pour des projets chaque année. Avec le Financement de Projet du COMCEC, les Etats membres participant aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de

Coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques susmentionnés, les Etats membres peuvent utiliser le Financement de Projet du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels/documents de formation.